



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LA
TRANSPARENCE AU TITRE DE L'ACCORD SPS**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1 INTRODUCTION

1.1. Dans le cadre du quatrième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, le Chili, le Maroc, la Norvège et l'Union européenne ont présenté une proposition commune sur des mesures liées à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence (G/SPS/W/278). Ce document propose des modifications spécifiques des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3) visant principalement à améliorer la qualité des notifications SPS et à les rendre plus complètes. Plusieurs Membres se sont dits préoccupés à l'idée de modifier les modèles de présentation des notifications et les procédures recommandées en matière de transparence avant qu'un diagnostic des besoins et difficultés des Membres n'ait été établi.

1.2. Par conséquent, à sa réunion d'octobre 2014, le Comité SPS est convenu de demander au Secrétariat d'élaborer un questionnaire sur la transparence. Un tel questionnaire pourrait en outre aider à déterminer les problèmes rencontrés par les Membres qui pourraient être traités dans le cadre d'un projet déjà en cours visant à améliorer et à moderniser les applications SPS IMS et SPS NSS. Les Membres ont été invités à suggérer des questions à inclure dans le questionnaire et le Secrétariat en a tenu compte en élaborant celui-ci.

1.3. Le questionnaire (G/SPS/GEN/1382) a été distribué le 2 février 2015, et les Membres ont été invités à communiquer leurs réponses au plus tard le 20 février 2015. Le délai a par la suite été repoussé d'une semaine. Le Secrétariat a reçu **108 réponses** au questionnaire. La présente note fournit une analyse de ces réponses.

2 APERÇU DU QUESTIONNAIRE

2.1. Le questionnaire s'adressait à tout organisme chargé de respecter les obligations des Membres en matière de transparence dans le domaine SPS; un même Membre pouvait donc fournir plusieurs réponses. Outre un questionnaire remis par le secteur privé, 108 questionnaires remplis ont été retournés au total, venant de 93 Membres et d'un gouvernement observateur.²

2.2. Comme on peut le voir dans le graphique 1, 23% des réponses provenaient des pays les moins avancés Membres, 56% des pays en développement Membres et 20% des pays développés Membres.

2.3. En termes de répartition régionale, comme le montre le graphique 2, une réponse au moins a été reçue de chacune des 7 catégories régionales³, certaines comportant plus de Membres que d'autres. Plus précisément, 3 réponses ont été reçues d'Amérique du Nord, 22 d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, y compris les Caraïbes, 8 d'Europe, 2 de la Communauté d'États

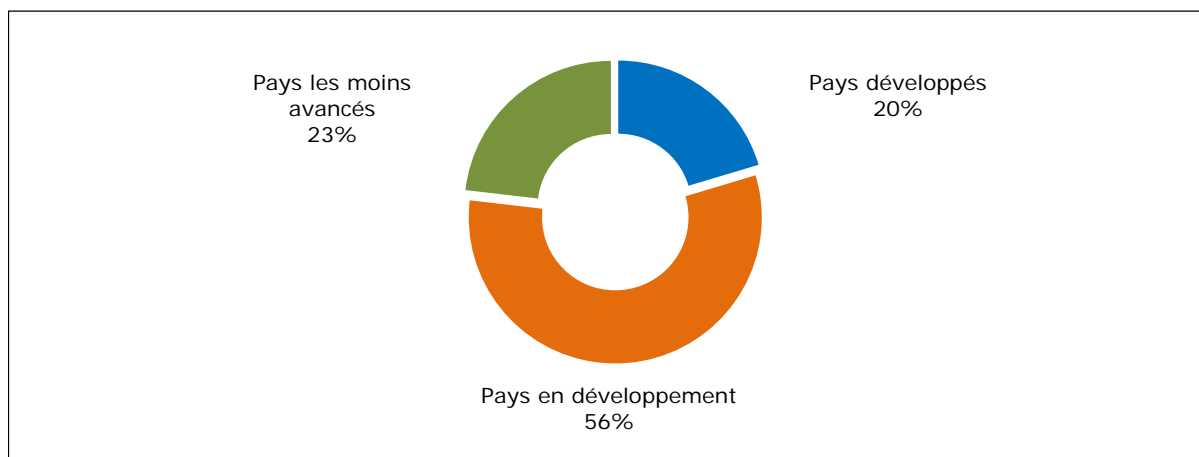
¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Voir, à l'annexe, une liste complète des Membres répondants.

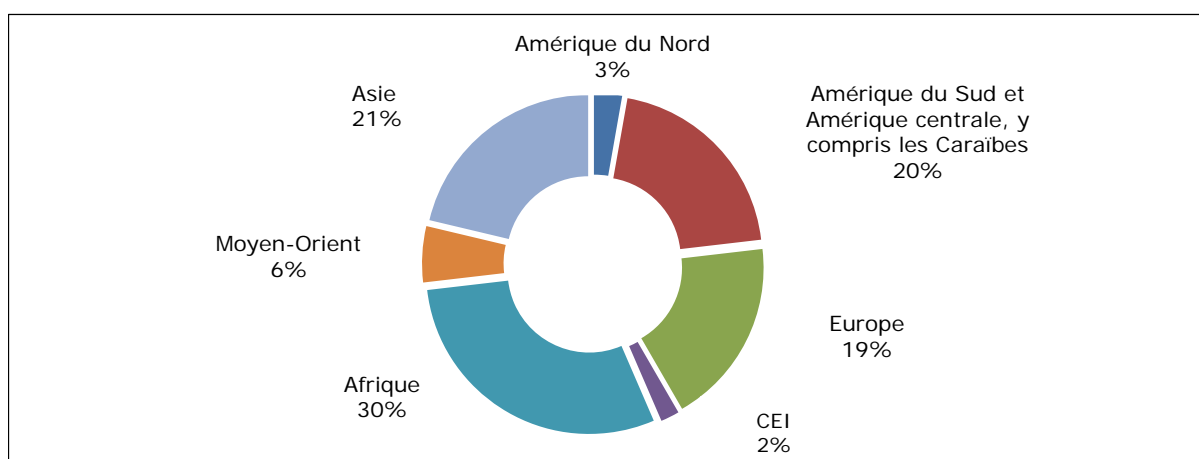
³ Les groupements géographiques sont fondés sur les définitions de l'OMC figurant dans la base de données intégrée (BDI) et utilisées à des fins d'analyse (ldb@wto.org). Les mêmes groupements sont utilisés dans les rapports annuels de l'OMC. Ces définitions peuvent être consultées dans le SPS-IMS en cliquant sur "Définitions des groupes" dans le menu de la colonne de gauche.

indépendants (CEI), 32 d'Afrique, 6 du Moyen-Orient et 23 d'Asie. S'agissant de l'Union européenne, nous avons reçu 1 questionnaire de l'ANN et du PIN de la Commission européenne, et plusieurs questionnaires des points d'information de différents États membres de l'UE.

Graphique 1 – Niveau de développement des pays ayant répondu au questionnaire

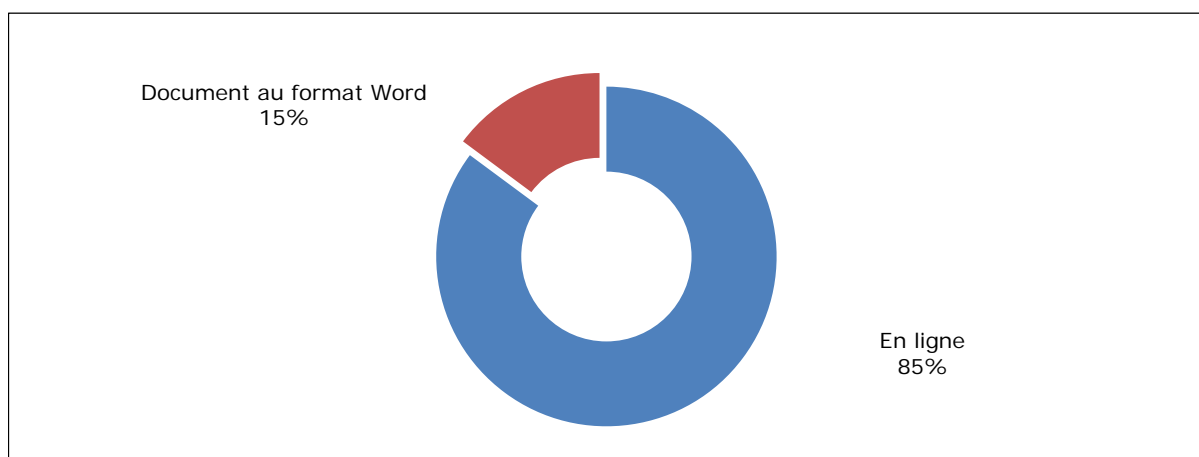


Graphique 2 – Répartition régionale des pays ayant répondu



2.4. La grande majorité des questionnaires a été communiquée en ligne (graphique 3). Seulement 15% de l'ensemble des réponses ont été envoyées au Secrétariat au format *Word* par courrier électronique.

Graphique 3 – Type d'envoi choisi



2.5. Une version en ligne de l'analyse des réponses est consultable à l'adresse suivante: <http://goo.gl/ZmemfC>. La section qui suit présente l'analyse des réponses au questionnaire en exposant les statistiques pour toutes les questions à choix multiples et en résumant brièvement les observations écrites associées à chaque question. Les Membres intéressés peuvent consulter les réponses à interpréter en ligne ou auprès du Secrétariat de l'OMC, en en faisant la demande à l'adresse suivante: spscommittee@wto.org.

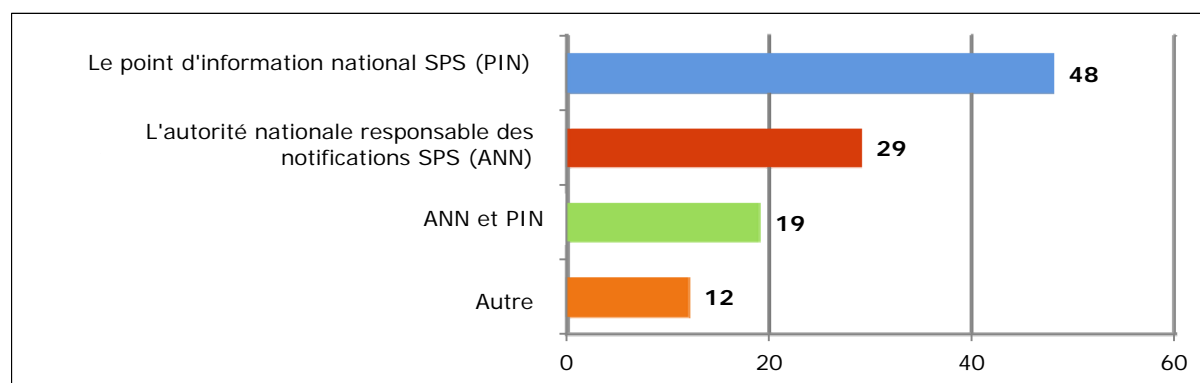
2.6. Veuillez noter qu'étant donné que pour de nombreuses questions, plusieurs réponses étaient possibles, le nombre total de réponses ne correspond pas toujours à 108.

3 ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

3.1. Pour plus de commodité, l'analyse des réponses ci-après suivra la structure et la numérotation du questionnaire original.

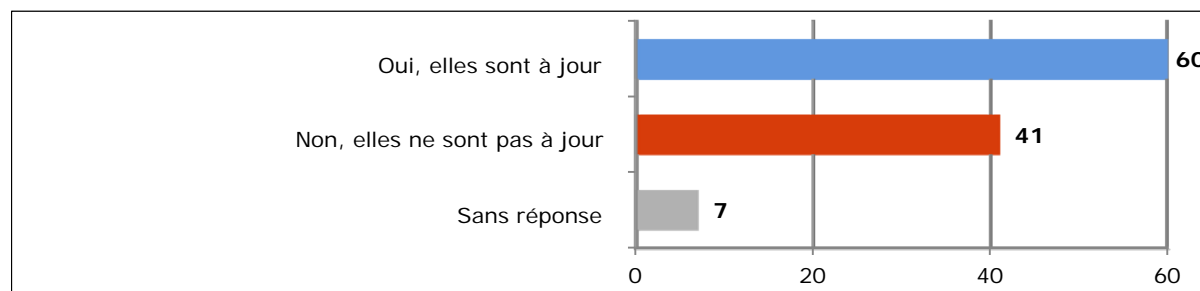
1 CONTACT

1.1. Qui répond au présent questionnaire?



3.2. La grande majorité des questionnaires ont été renvoyés par les autorités nationales responsables des notifications (ANN), les points d'information nationaux (PIN) ou conjointement par ces deux entités. Seuls 12 questionnaires ont été remplis par d'autres organismes gouvernementaux, principalement par des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou du commerce et de l'industrie.

1.2. Les coordonnées de votre ANN et de votre PIN indiquées dans le SPS IMS sont-elles à jour?

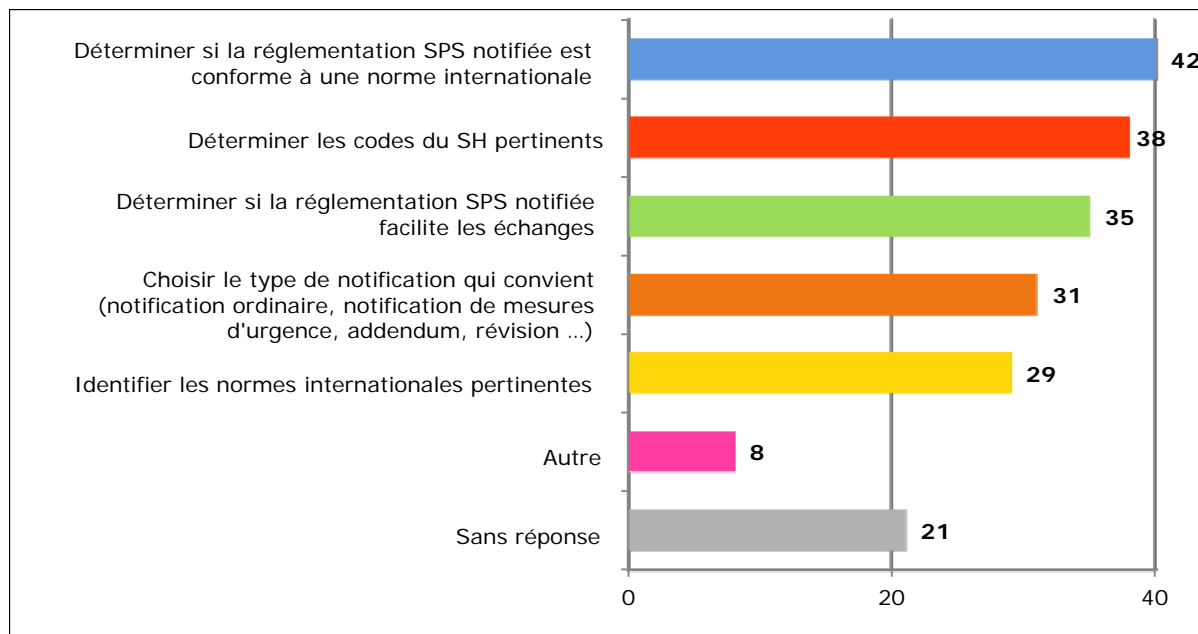


3.3. 40% des répondants⁴ ont indiqué que les renseignements concernant leurs ANN et PIN indiqués dans le SPS IMS devaient être actualisés, et ont souligné l'importance de tenir ces renseignements à jour en informant le secrétariat du Comité SPS de tout changement. Tous les changements communiqués au Secrétariat en réponse au questionnaire sont en cours d'intégration au SPS IMS.

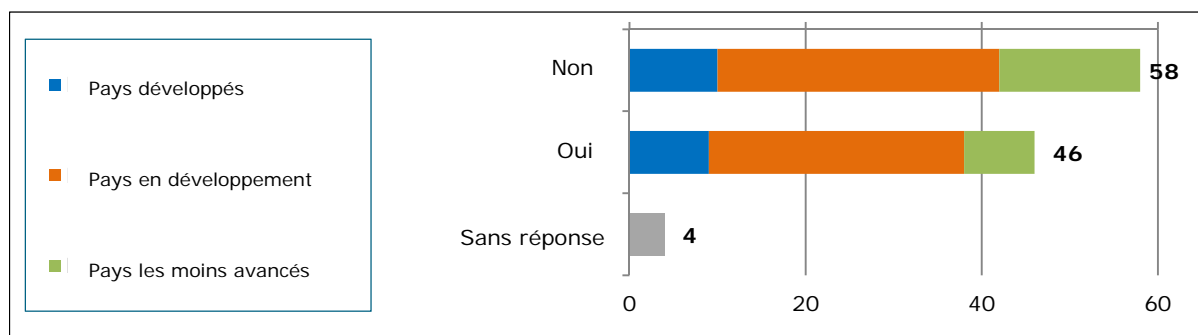
⁴ Les pourcentages sont calculés en divisant le nombre de fois où la réponse a été sélectionnée par le nombre total de réponses à la question, les réponses laissées en blanc n'étant pas comptabilisées.

2 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DES NOTIFICATIONS

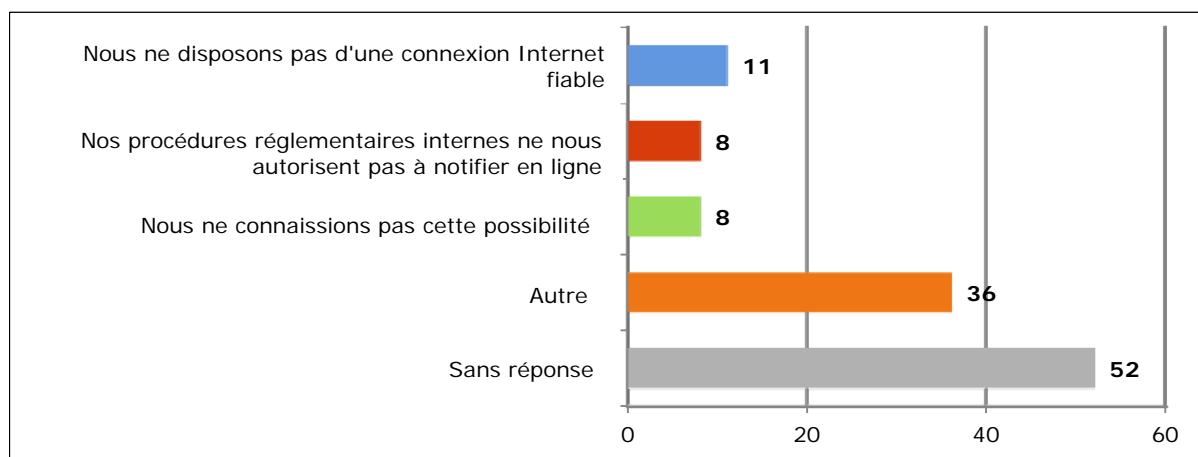
2.1. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez lorsque vous remplissez une notification?



2.2. Notifiez-vous en ligne au moyen du Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS)?



2.3. Dans la négative, pourquoi?

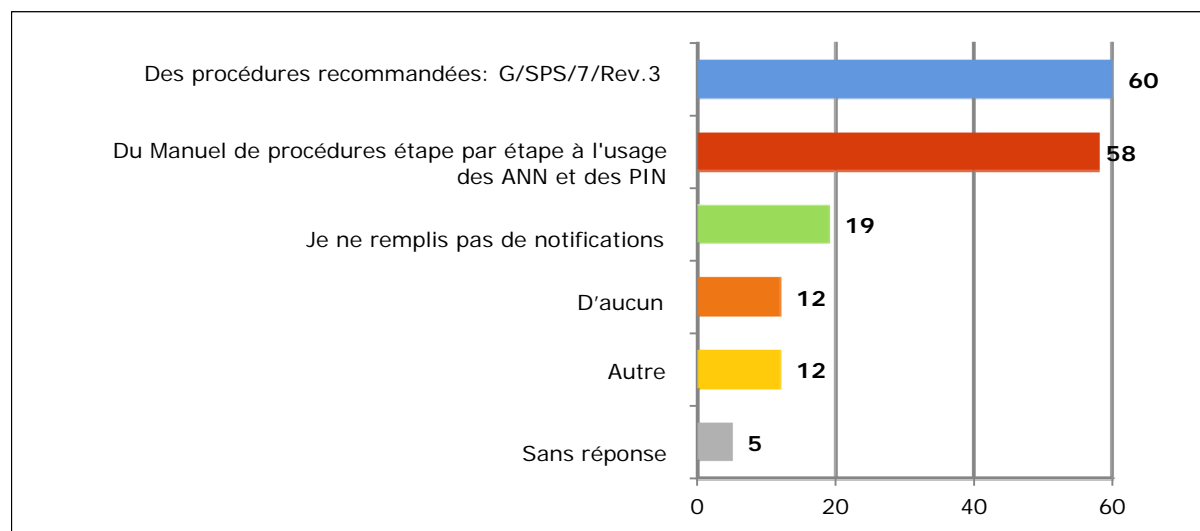


3.4. La moitié des participants ont indiqué qu'ils ne notifiaient pas en ligne au moyen du Système de présentation des notifications SPS. Pour le moment, 62 Membres ont demandé l'accès à ce système, et seuls 32 d'entre eux l'utilisent activement. Les raisons avancées pour ne pas notifier en ligne sont, en proportions égales, le manque de connexion Internet fiable, les procédures réglementaires internes qui ne permettent pas de notifier en ligne et le fait de ne pas avoir connaissance de cette possibilité. Ceux qui ont choisi *Autre* en réponse à cette question ont invoqué des raisons très similaires.

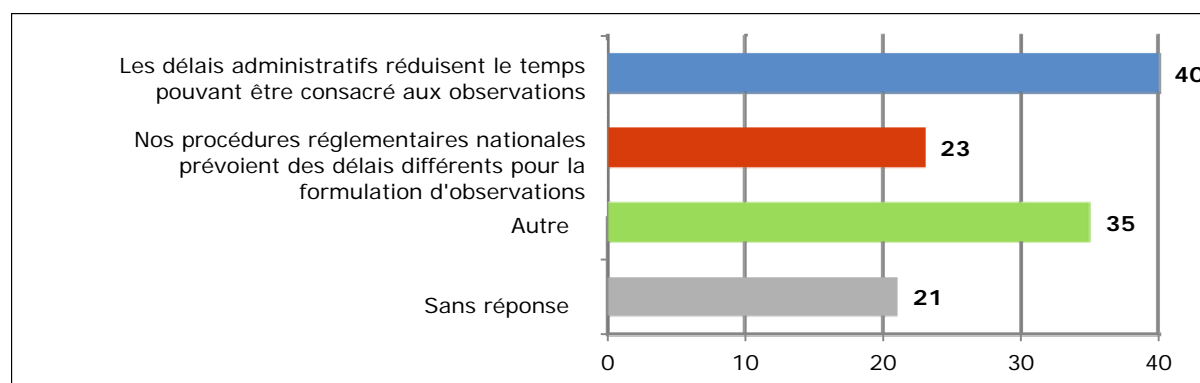
2.4. Que suggéreriez-vous en particulier en vue de moderniser/d'améliorer le Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS)?

3.5. Les participants ont présenté 60 observations avec des suggestions spécifiques pour améliorer le SPS NSS. Les suggestions les plus fréquentes concernaient notamment: une interface plus simple et conviviale, la possibilité de passer d'un champ à un autre lors du remplissage de la notification; la sauvegarde automatique de chaque champ, une fois complété; une fonction de recherche assistée pour les codes SH, un texte enrichi, et l'envoi d'un message de confirmation de la réception de la notification. Étant donné que le Secrétariat actualise et améliore actuellement le SPS NSS, toutes les observations pertinentes ont été prises en compte et seront traitées dans la mesure du possible. Quelques répondants ont également mentionné la nécessité d'accroître le renforcement des capacités et la formation des fonctionnaires responsables des notifications.

2.5. De quels outils vous aidez-vous pour remplir une notification?

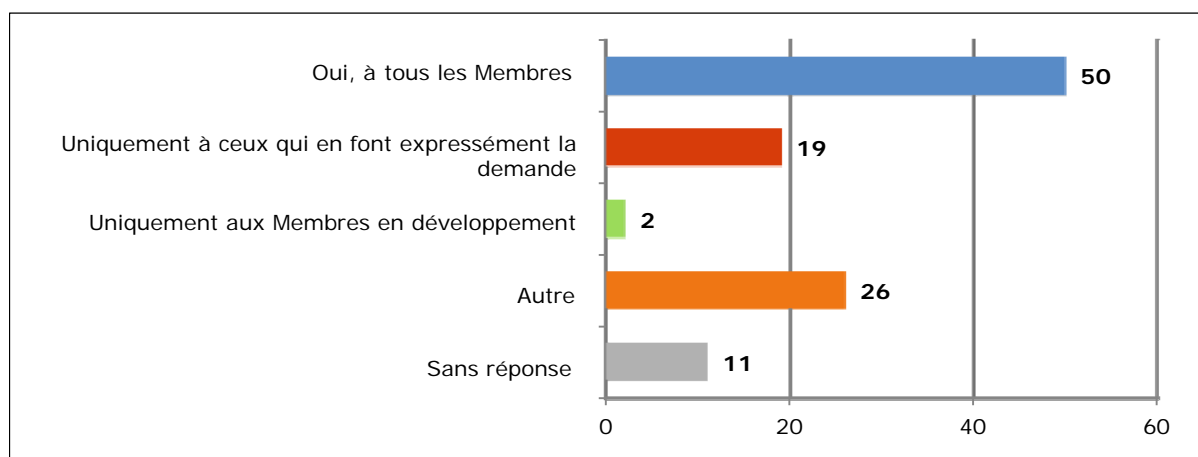


2.6. Lorsque vous n'êtes pas en mesure de prévoir un délai de 60 jours pour la formulation d'observations, quelles en sont les principales raisons?



3.6. Malheureusement, la majorité des 35 répondants qui ont choisi *Autre* n'ont pas précisé les raisons pour lesquelles ils ne ménagent pas le délai recommandé de 60 jours pour la formulation d'observations.

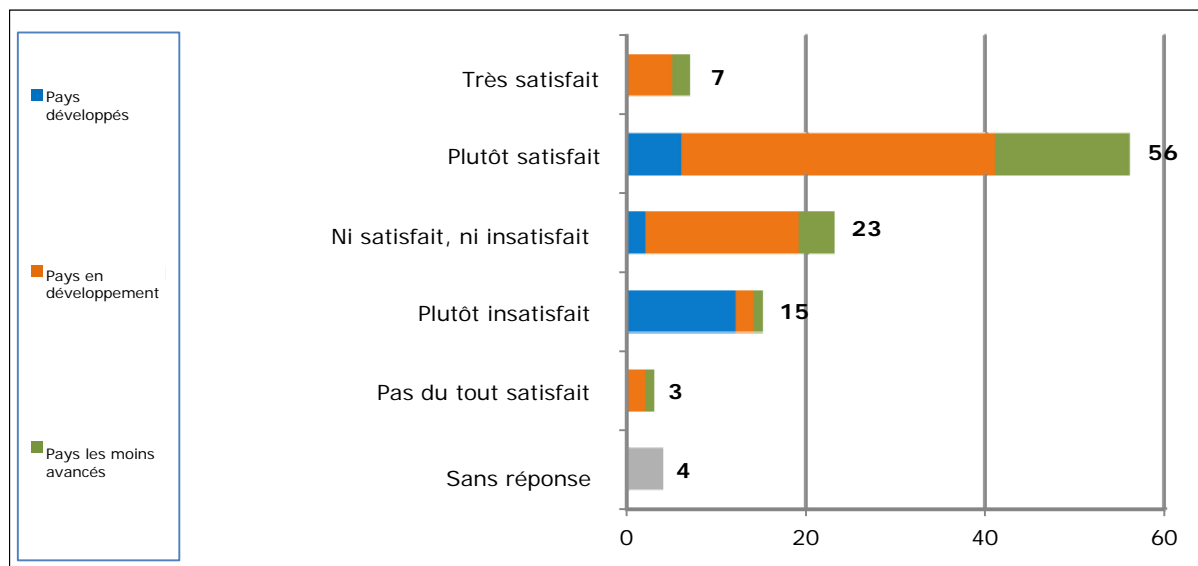
2.7. Le Comité recommande qu'un Membre notifiant fasse droit aux demandes de prolongation du délai prévu pour la présentation des observations au moyen d'un addendum à la notification originale. Lorsque vous accordez une prolongation de ce délai, l'accordez-vous à l'ensemble des Membres?



3.7. Parmi les répondants ayant choisi *Autre*, onze ont indiqué que dans leur cas, la question était sans objet, soit parce qu'ils n'avaient jamais accordé de prolongation, soit parce qu'ils n'étaient pas responsables de la notification. Sept réponses provenaient d'États membres de l'UE, précisant que l'UE notifie généralement la prolongation du délai prévu pour la présentation des observations au moyen d'un addendum adressé à tous les Membres de l'OMC. Cependant, dans quelques cas, la prolongation était accordée uniquement au Membre la demandant, particulièrement s'il était seul à la demander. Quatre autres Membres qui ont choisi *Autre* ont répété qu'ils n'accordent habituellement de prolongation qu'aux Membres qui en font la demande.

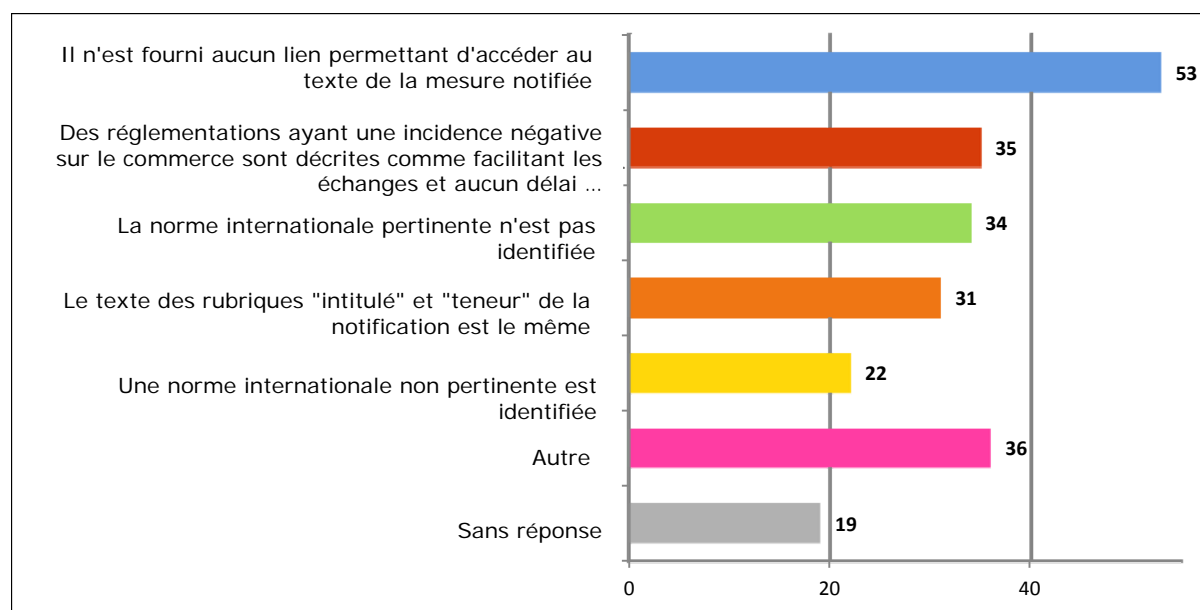
3 QUALITÉ DES NOTIFICATIONS

3.1. D'une manière générale, êtes-vous satisfait de la qualité et de l'exhaustivité des renseignements fournis par les Membres dans leurs notifications SPS?



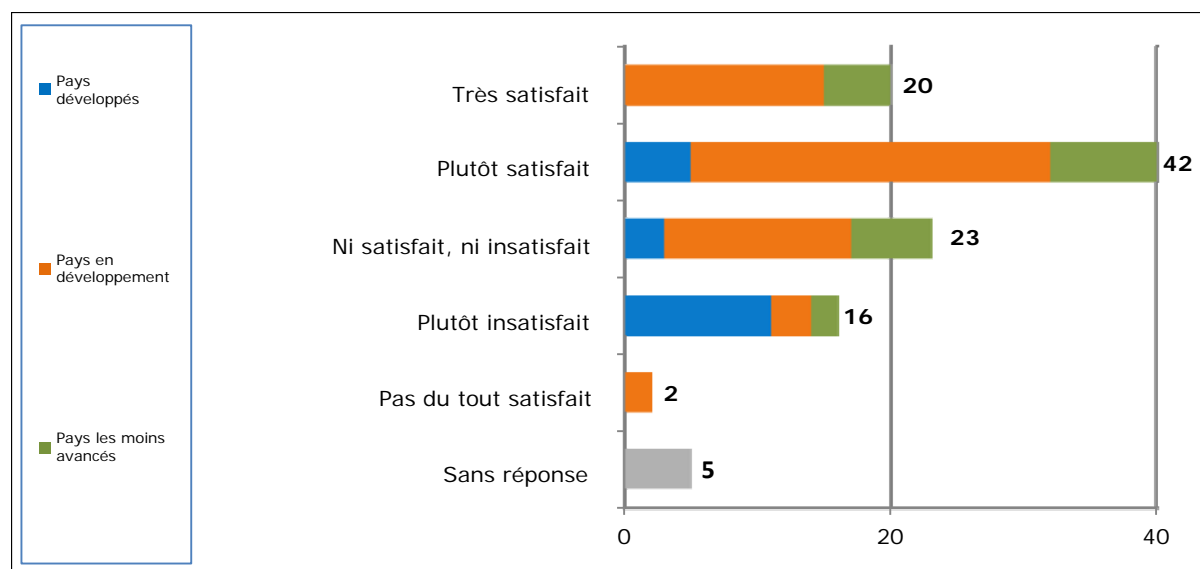
3.8. La tendance générale montre un niveau de satisfaction élevé parmi les Membres puisque 60% d'entre eux se disent très ou plutôt satisfaits de la qualité et de l'exhaustivité des renseignements fournis dans les notifications SPS. Il apparaît qu'il existe un lien entre le niveau de développement d'un Membre et son niveau de satisfaction, ce dernier étant un peu plus bas chez les pays développés Membres.

3.2. Si vous rencontrez des problèmes, quels sont-ils?

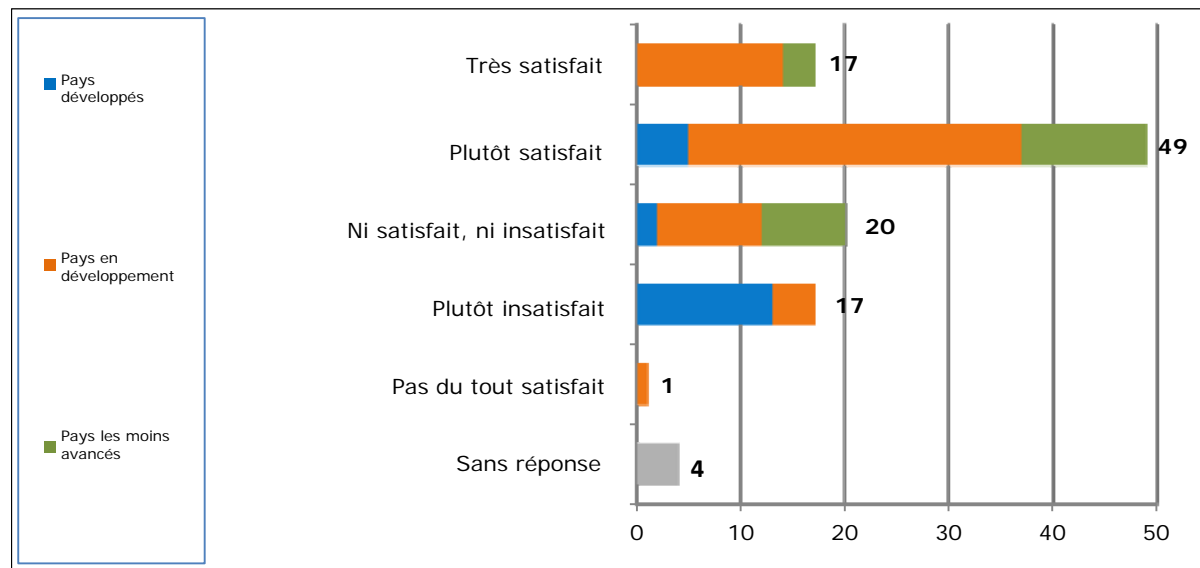


3.9. Seuls neuf participants ayant choisi *Autre* ont donné des renseignements complémentaires; ils ont tous mentionné l'absence de traduction de la mesure notifiée dans une des langues de travail de l'OMC. Beaucoup ont également signalé qu'il était fréquent que les hyperliens vers les textes notifiés présents dans les notifications ne fonctionnent pas.

3.3. Sachant que, dans les procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3), il est recommandé de prévoir un délai de 60 jours pour la formulation d'observations sur une réglementation notifiée, êtes-vous, d'une manière générale, satisfait du délai accordé par les autres Membres pour la formulation d'observations sur les notifications ORDINAIRES?

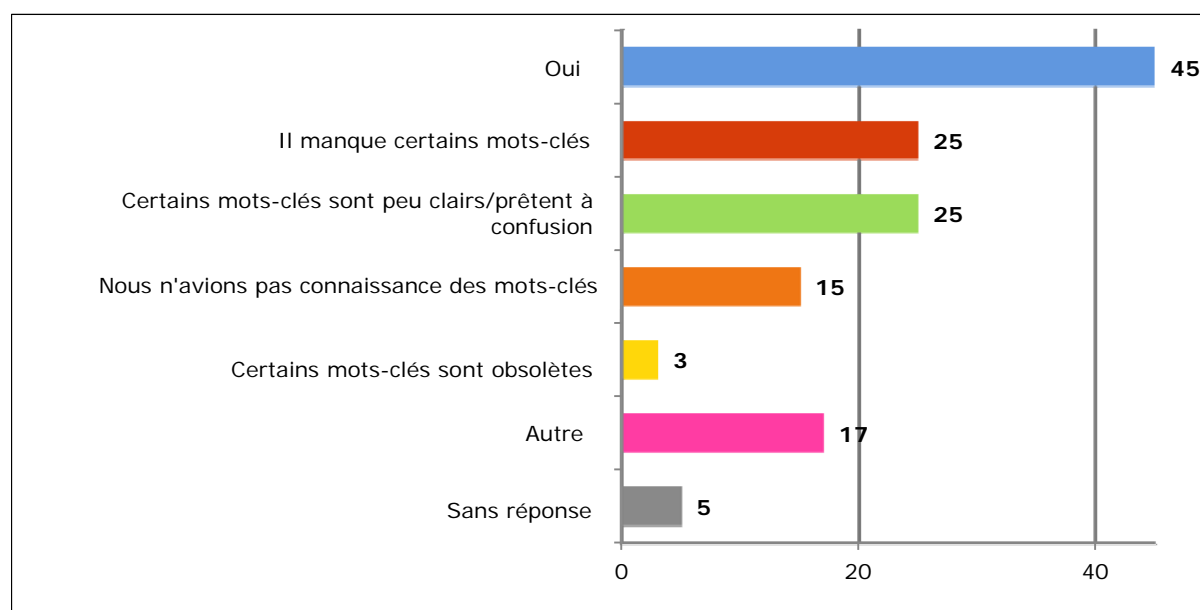


3.4. L'Annexe B de l'Accord SPS dispose que les réglementations d'urgence doivent être notifiées immédiatement. D'une manière générale, êtes-vous satisfait des délais dans lesquels sont présentées les notifications DE MESURES D'URGENCE?



3.10. Les réponses aux questions 3.3 et 3.4 indiquent que les participants semblent généralement satisfaits des délais ménagés pour la formulation d'observations concernant les notifications ordinaires et par les délais dans lesquels sont présentées les notifications de mesures d'urgence. Pour les deux questions, la majorité des répondants a choisi les deux premières options (plutôt satisfait et très satisfait) – dans 60% des cas pour les notifications ordinaires et dans 63% des cas pour les notifications de mesures d'urgence. Cependant, comme pour la question 3.1, le niveau de satisfaction des Membres semble être lié à leur niveau de développement, les pays développés affichant un niveau de satisfaction plus bas.

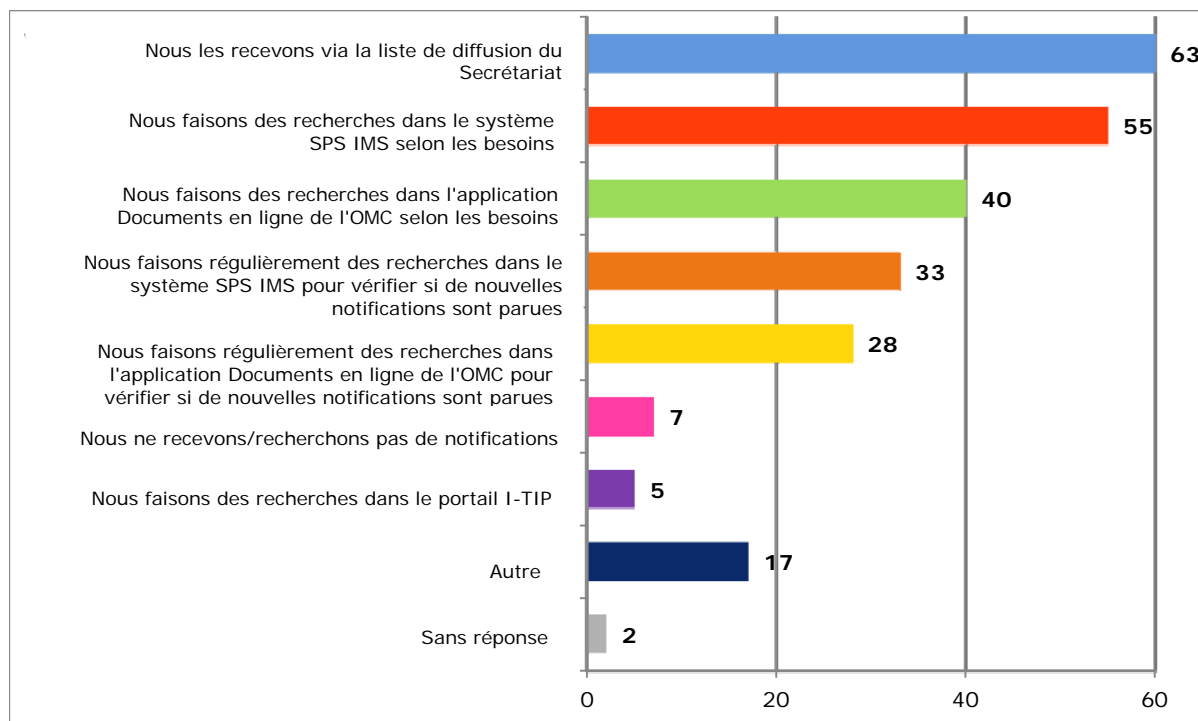
3.5. Le Secrétariat de l'OMC associe des mots-clés aux notifications. Ces mots-clés peuvent être utilisés pour faire des recherches dans le système SPS IMS. Êtes-vous satisfait de la liste des mots-clés?



3.11. Si environ un tiers des participants se sont dits satisfaits par la liste de mots-clés, les deux autres tiers indiquent que des améliorations sont possibles.

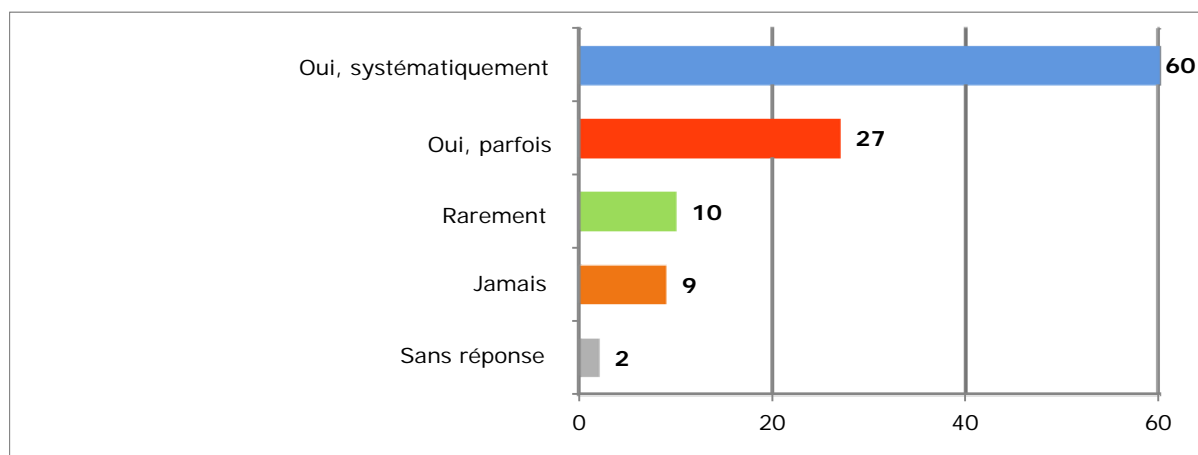
4 RÉCEPTION DES NOTIFICATIONS ET DISPOSITIONS PRISES POUR LEUR DONNER SUITE

4.1. Comment recevez-vous/recherchez-vous les notifications SPS présentées par les autres Membres à l'OMC?

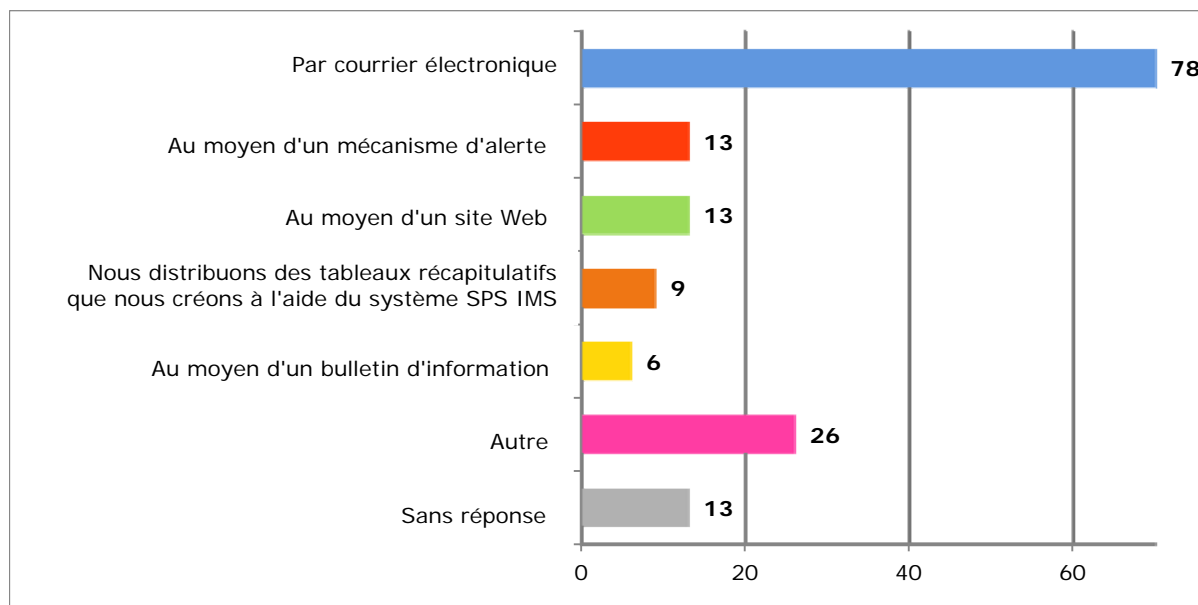


3.12. Seuls 8 des 17 participants ayant choisi la réponse *Autre* ont précisé comment ils reçoivent/recherchent habituellement les notifications SPS présentées par les autres Membres à l'OMC. Cinq d'entre eux sont des États membres de l'UE et ont indiqué qu'ils reçoivent des notifications par le biais de la base de données de l'Union européenne.

4.2. Identifiez-vous les notifications SPS pertinentes et les portez-vous à l'attention des parties prenantes nationales intéressées?

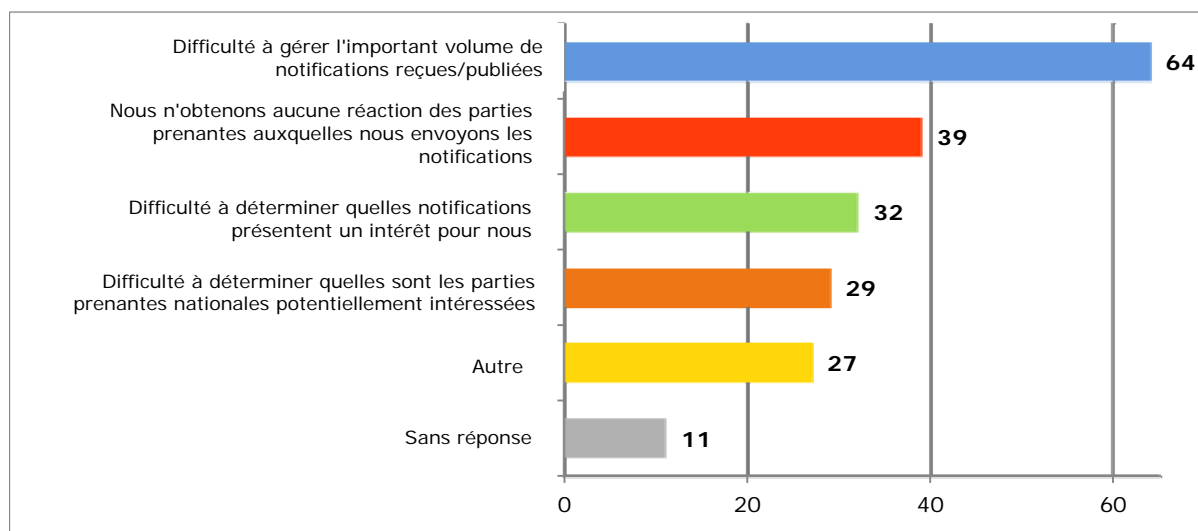


Dans l'affirmative, comment portez-vous les notifications SPS à l'attention des parties prenantes intéressées?



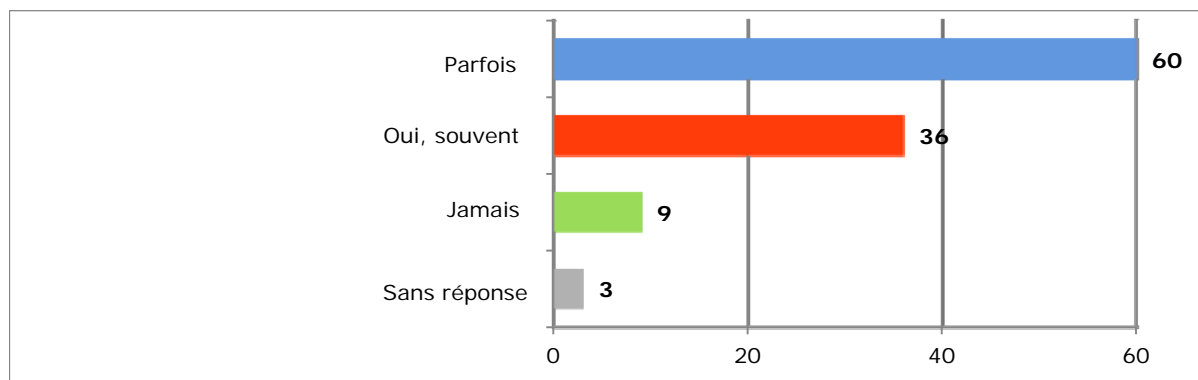
3.13. Seuls cinq participants ayant choisi *Autre* ont fourni des explications supplémentaires, indiquant qu'ils informaient les parties prenantes par le biais de documents sur papier, des comités nationaux, d'un site Web dédié, de publications sur les questions SPS et de courriers électroniques.

4.3. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour ce qui est d'identifier les notifications pertinentes et de les distribuer aux parties prenantes intéressées?



3.14. Parmi ceux qui ont choisi *Autre*, plusieurs ont évoqué leur difficulté à identifier les parties prenantes pertinentes auxquelles les notifications devraient être envoyées, à cause d'un manque de clarté dans le titre et la teneur, particulièrement quand les mots-clés appropriés sont absents. Étant donné le volume de notifications reçues, les titres manquants et les descriptions insuffisantes rendaient l'identification des parties intéressées plus difficile.

4.4. Utilisez-vous le système SPS IMS pour rechercher d'autres documents SPS, des problèmes commerciaux spécifiques ou l'adresse d'ANN et de PIN?

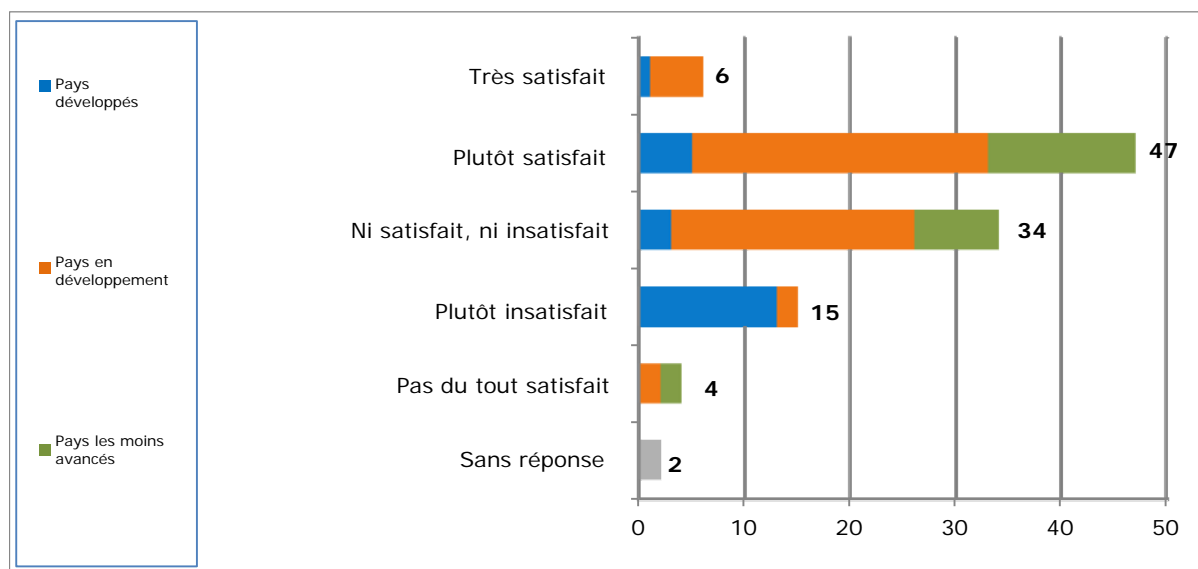


4.5. Que suggéreriez-vous en particulier en vue de moderniser/d'améliorer le système SPS IMS?

3.15. Les participants ont émis 54 suggestions pour améliorer le SPS IMS. Les problèmes les plus fréquemment identifiés sont: la nécessité d'une interface plus simple et plus conviviale; les liens directs entre une notification donnée et les observations accessibles au public la concernant; la création d'un système d'alerte accessible au public; un moteur de recherche plus "intelligent" qui identifierait les documents même si les mots entrés ne sont pas exacts; et l'ajout de mots-clés et de termes de recherche. Environ dix participants ont également souligné la nécessité d'un renforcement des capacités et d'une formation dans ce domaine.

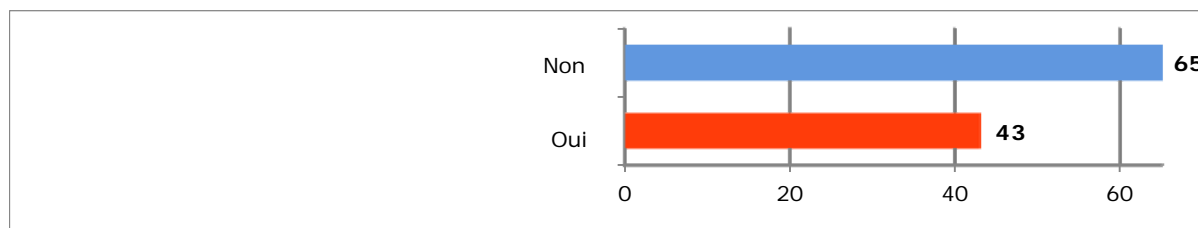
5 DIALOGUE SUR LA RÉGLEMENTATION

5.1. D'une manière générale, êtes-vous satisfait des renseignements mis à disposition par vos partenaires commerciaux concernant leurs réglementations SPS en vigueur?

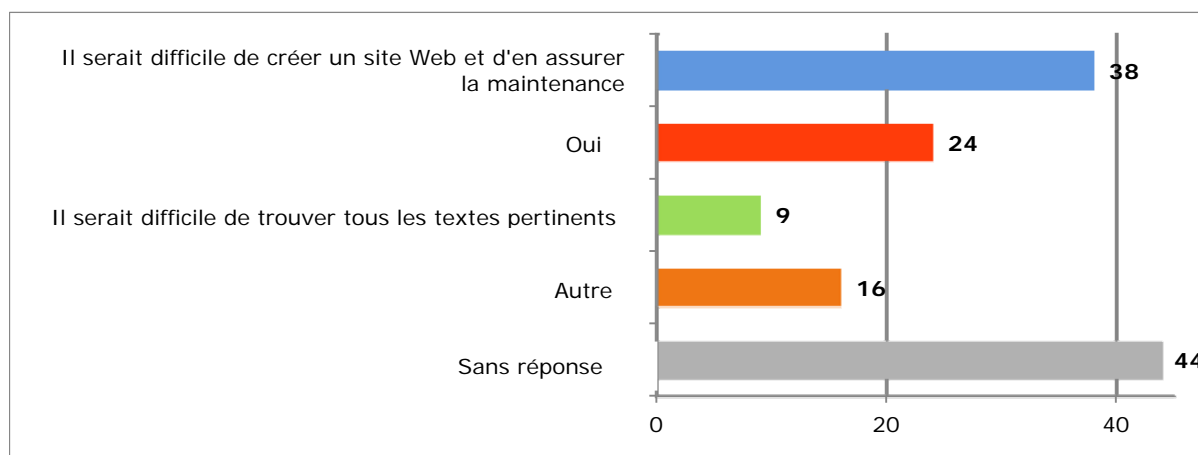


3.16. 50% des participants ont exprimé leur satisfaction quant à la disponibilité des renseignements concernant les réglementations SPS en vigueur chez leurs partenaires commerciaux, en indiquant qu'ils étaient très ou plutôt satisfaits. 18% se sont dits insatisfaits (en choisissant plutôt insatisfait ou pas du tout satisfait) et les 32% restants sont restés neutres. Une fois de plus, il semble que le niveau de développement des Membres est lié à leur niveau de satisfaction.

5.2. Dans votre pays, existe-t-il un site Web dédié sur lequel toutes les réglementations SPS en vigueur sont mises à la disposition du public?

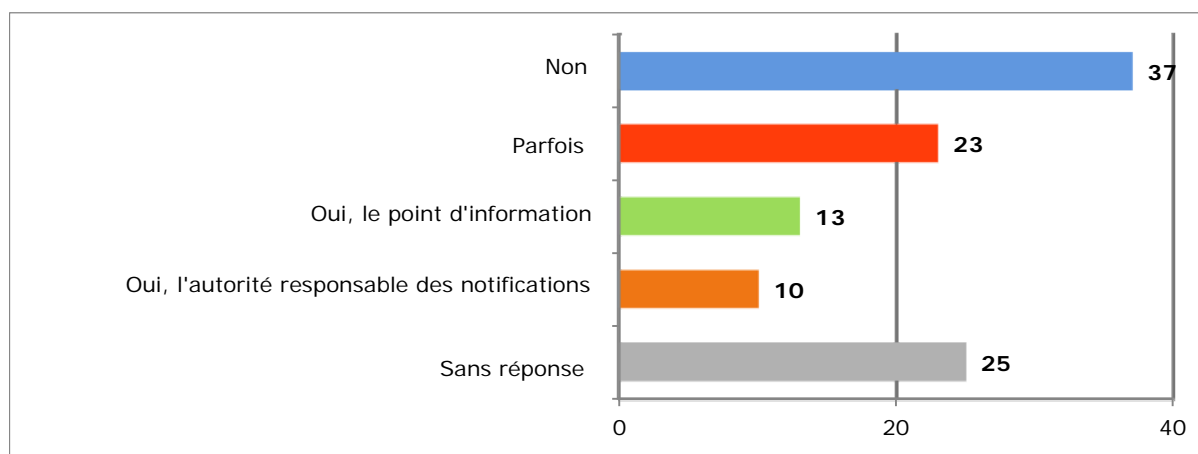


Dans la négative, serait-il possible de mettre les réglementations à disposition sur un tel site Web?



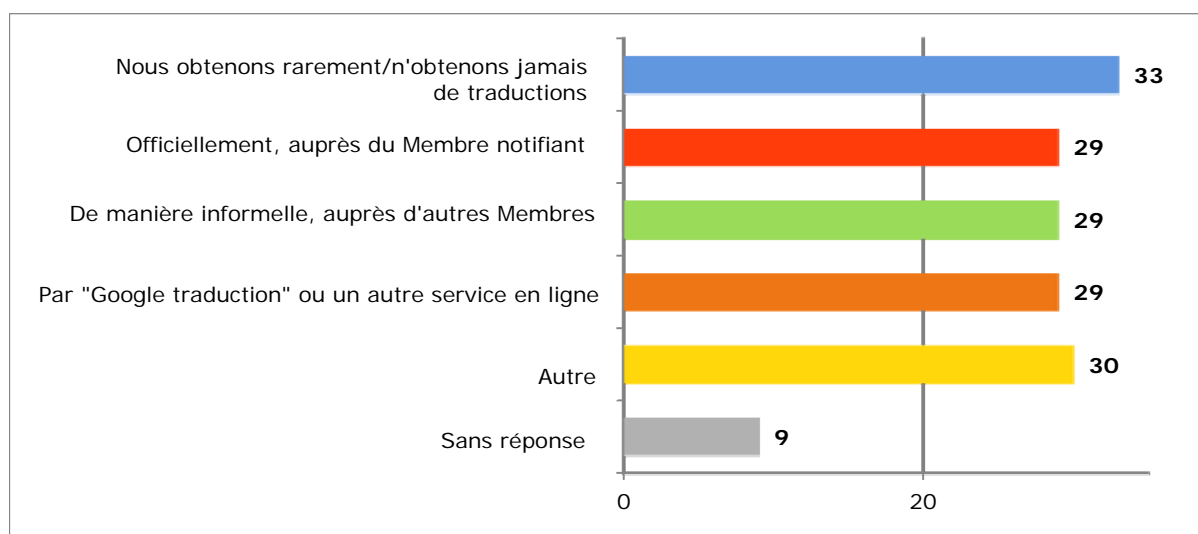
3.17. La majorité des participants ayant choisi *Autre* ont expliqué que leurs réglementations SPS sont accessibles en ligne, mais qu'on les trouve sur différents sites Web car plusieurs ministères, institutions et parties prenantes s'en occupent. Quelques Membres ont indiqué qu'ils étaient en train de créer un site Web intégré, dédié à ces réglementations.

5.3. Si la langue officielle de votre gouvernement n'est pas l'une des langues de travail de l'OMC (anglais, espagnol et français), le PIN/I'ANN est-il/est-elle en mesure de fournir des traductions des documents ou, dans le cas de documents volumineux, des résumés des documents dans l'une de ces langues? Dans la négative, pourquoi?



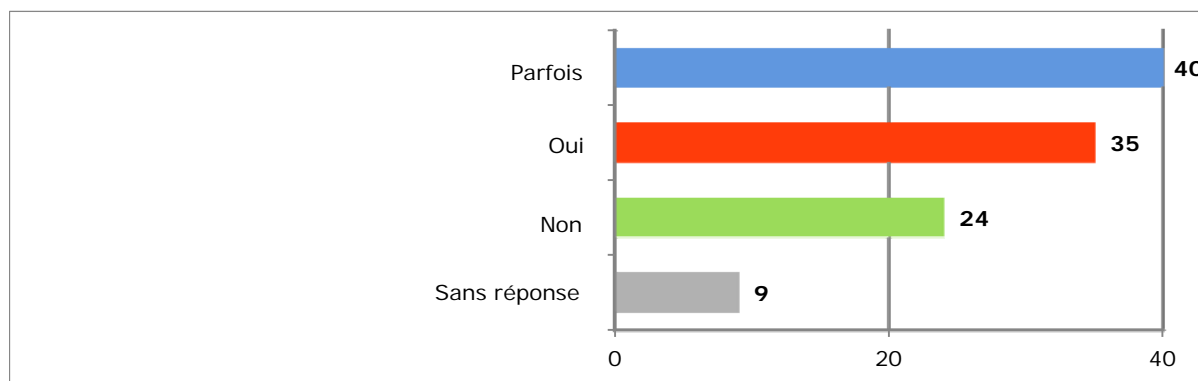
3.18. Parmi les répondants qui se sont dits incapables de fournir des traductions des documents, 18 ont précisé que, dans leur cas, la question était sans objet puisque leur langue nationale était l'une des langues de travail de l'OMC. Les neuf autres répondants ont invoqué un manque de capacités ou de ressources humaines et financières.

5.4. Comment obtenez-vous habituellement des traductions des réglementations SPS notifiées par les autres Membres?

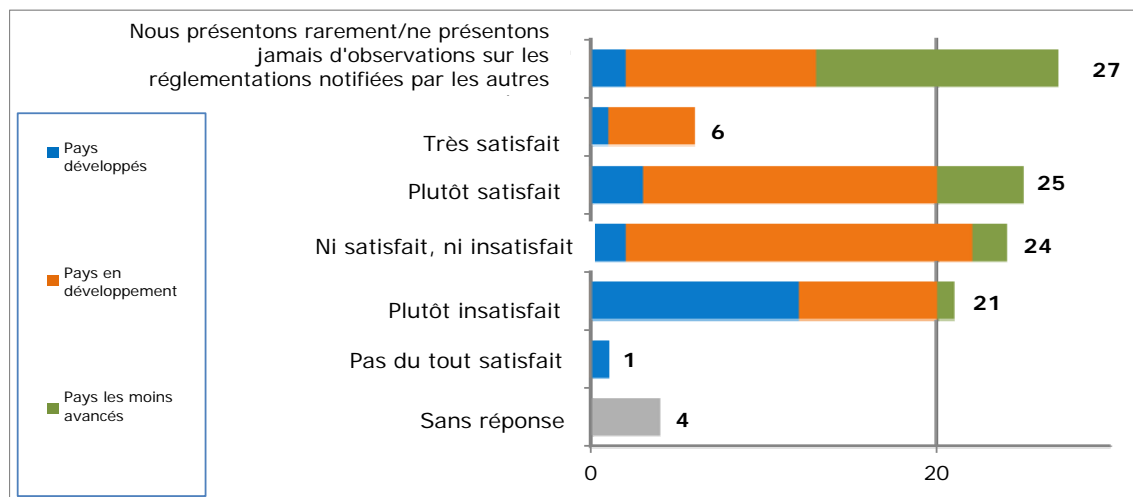


3.19. Seuls 9 des 30 participants ayant choisi *Autre* ont précisé de quelle manière ils obtenaient habituellement des traductions. Cinq d'entre eux sont des États membres de l'UE et ont indiqué qu'ils comptaient sur l'Union européenne pour obtenir ces traductions.

5.5. Rencontrez-vous habituellement des difficultés pour obtenir des traductions des réglementations SPS notifiées par les autres Membres?

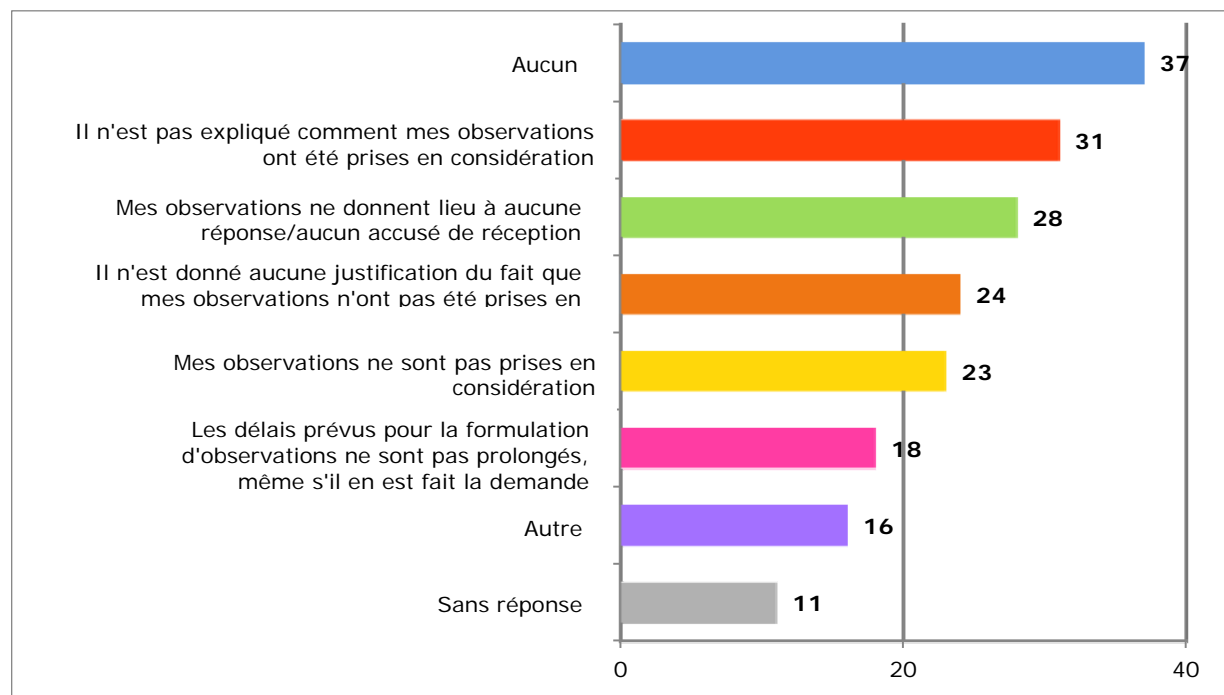


5.6. Êtes-vous satisfait de la manière dont sont traitées vos observations sur les réglementations notifiées par les autres Membres?



3.20. Une fois de plus, le niveau de satisfaction fait apparaître un lien avec le niveau de développement des Membres. Cependant il n'y a pas de tendance générale claire. Près de 30% des participants ont exprimé leur satisfaction en choisissant *très ou plutôt satisfait*; 23% ont indiqué qu'ils n'étaient ni satisfaits, ni insatisfaits; et 21% ont opté pour les deux réponses exprimant la plus grande insatisfaction. 26% ont signalé qu'ils avaient rarement ou n'avaient jamais présenté d'observations sur les réglementations notifiées par les autres Membres.

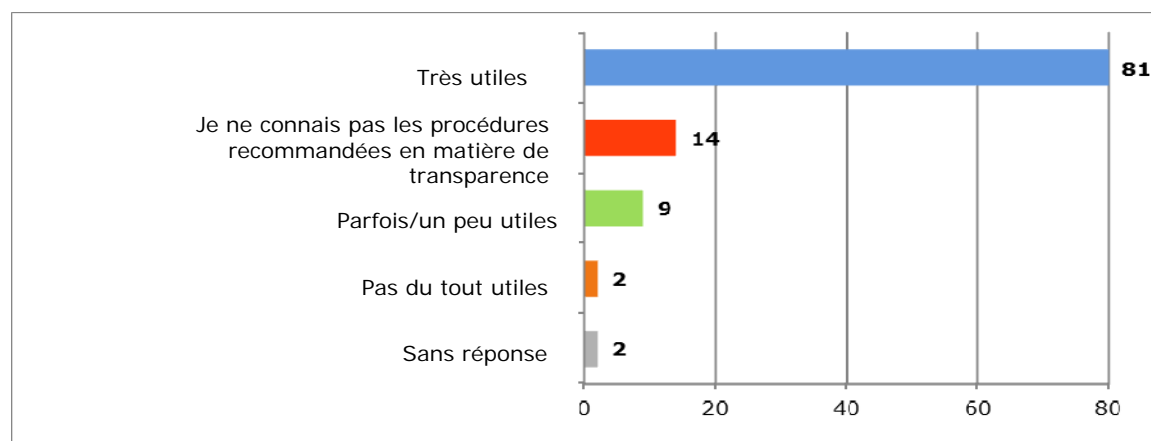
5.7. Si vous rencontrez des problèmes, quels sont-ils?



3.21. La moitié des participants ayant choisi *Autre* ont indiqué que dans leur cas, la question était sans objet, tandis que l'autre moitié a identifié trois grands problèmes: l'incohérence des réponses aux observations; l'impossibilité de prendre en compte les observations étant donné qu'au moment où les mesures étaient notifiées, il était déjà trop tard pour les modifier; et des problèmes de langue quand le Membre notifiant et celui qui formule une observation n'avaient pas de langue commune.

6 PROCÉDURES RECOMMANDÉES POUR L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS RÉSULTANT DE L'ACCORD SPS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE (G/SPS/7/REV.3)

6.1. Trouvez-vous les procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3) utiles?



3.22. 76% des participants considéraient que les procédures recommandées en matière de transparence étaient utiles. Pour plus de détails sur les opinions individuelles des Membres, veuillez vous reporter aux observations écrites figurant dans la version en ligne de l'analyse des réponses au questionnaire, disponibles à l'adresse suivante: <http://goo.gl/ZmemfC>.

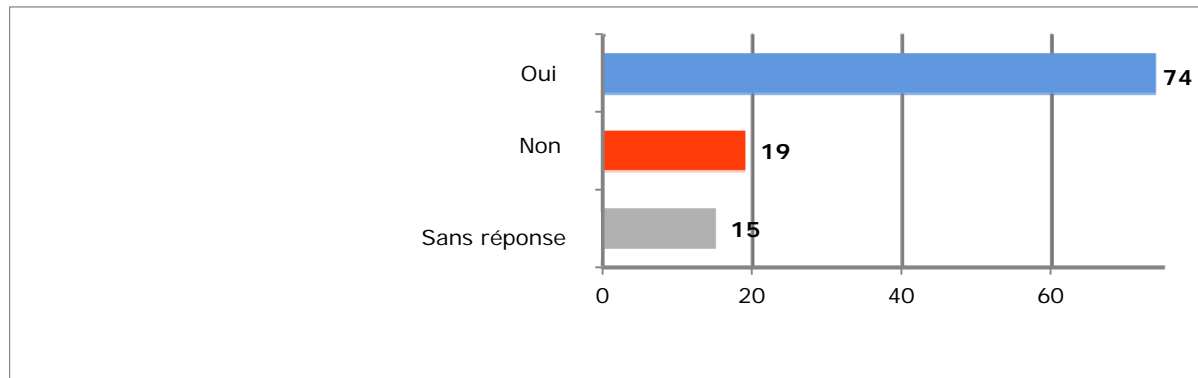
6.2. Quelles parties des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3) trouvez-vous les plus utiles?

3.23. Soixante-neuf participants ont formulé des observations dans le cadre de cette question. Près de la moitié d'entre eux ont indiqué que le document dans son ensemble était d'une grande utilité. Nombreux étaient ceux qui accordaient une importance particulière au chapitre sur les "procédures de notification recommandées" et plus spécifiquement aux sections B (Moment où devraient se faire les notifications), D (Communication des documents relatifs à une notification) et F (Addenda, révisions et corrigenda). Plusieurs observations ont aussi souligné l'utilité des formulaires figurant aux Annexes A et B.

Et quelles parties trouvez-vous les moins utiles?

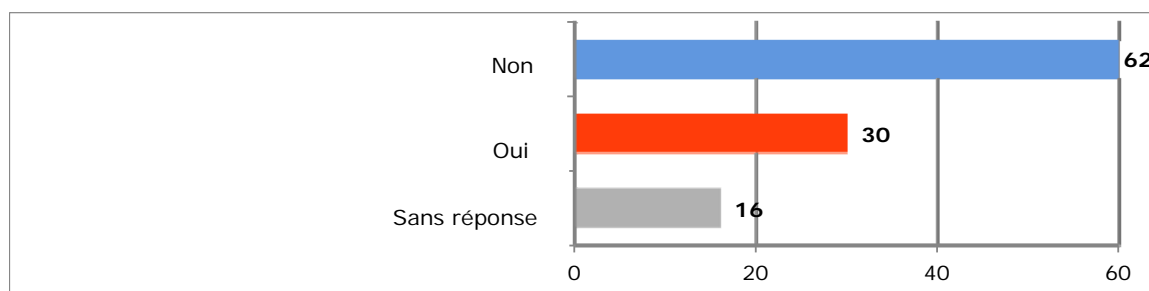
3.24. Sur les 40 participants qui ont répondu à cette question, 33 ont indiqué qu'il serait difficile de désigner les parties les moins utiles car l'ensemble du document était très utile. Les autres ont identifié les parties suivantes comme étant les moins utiles: la demande de documents, le modèle pour la procédure en matière de transparence et le contexte de la notification. L'une des observations faisait référence à la proposition commune concernant l'amélioration des procédures en matière de transparence présentée par le Chili, le Maroc, la Norvège et l'Union européenne (G/SPS/W/278), tandis qu'une autre mettait en lumière la nécessité de clarifier la manière de traiter les notifications de mesures d'urgence qui finissent par devenir permanentes.

6.3. Lors de la notification de mesures "de facilitation du commerce", il n'est pas obligatoire d'accorder un délai pour la formulation d'observations. Estimez-vous qu'il faille ajouter des indications au document G/SPS/7/Rev.3 pour définir plus précisément l'expression "de facilitation du commerce"?



3.25. Une majorité correspondant à 80% des participants estime que davantage d'indications sont nécessaires afin de définir plus précisément l'expression "de facilitation du commerce", et quelques observations soulignent la nécessité d'une interprétation commune de cette expression afin d'en assurer un usage uniforme.

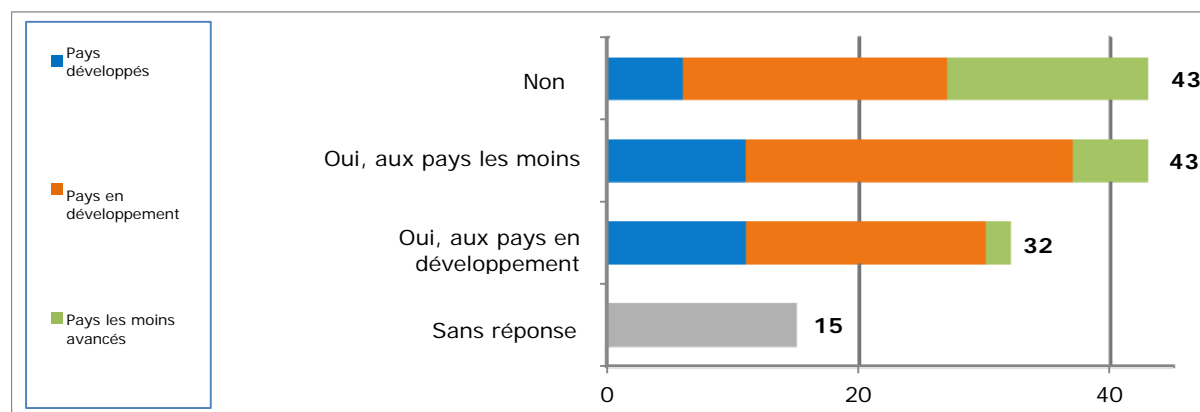
6.4. D'autres sections du document G/SPS/7/Rev.3 devraient-elles être clarifiées/révisées? Dans l'affirmative, veuillez préciser.



3.26. Dix États membres de l'UE ayant rempli le questionnaire ont manifesté leur soutien à la proposition commune du Chili, du Maroc, de la Norvège et de l'Union européenne visant à améliorer encore les procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/W/278). D'autres Membres ont notamment souligné la nécessité de clarifier la démarche à adopter lorsqu'une mesure notifiée n'est finalement pas adoptée, après qu'une mesure d'urgence a été notifiée et quand une réglementation notifiée n'est pas rédigée dans une des langues de travail de l'OMC.

7 ASSISTANCE TECHNIQUE

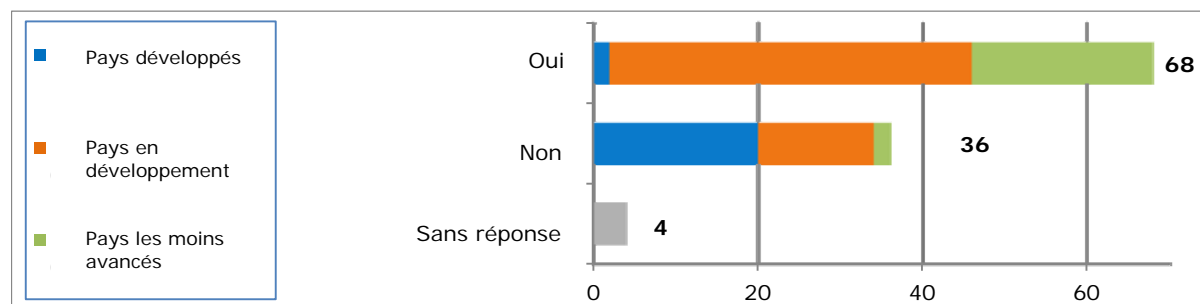
7.1. Seriez-vous disposé à fournir une assistance technique à des points d'information et/ou à des autorités nationales chargées des notifications? Dans l'affirmative, sous quelle forme?



3.27. Il convient de signaler que cinq des six pays développés Membres ayant indiqué qu'ils ne sont pas disposés à fournir une assistance technique sont des points d'information d'États membres de l'UE, qui délèguent la fourniture de l'assistance technique à l'Union européenne. L'UE elle-même s'est dite prête à fournir une assistance technique.

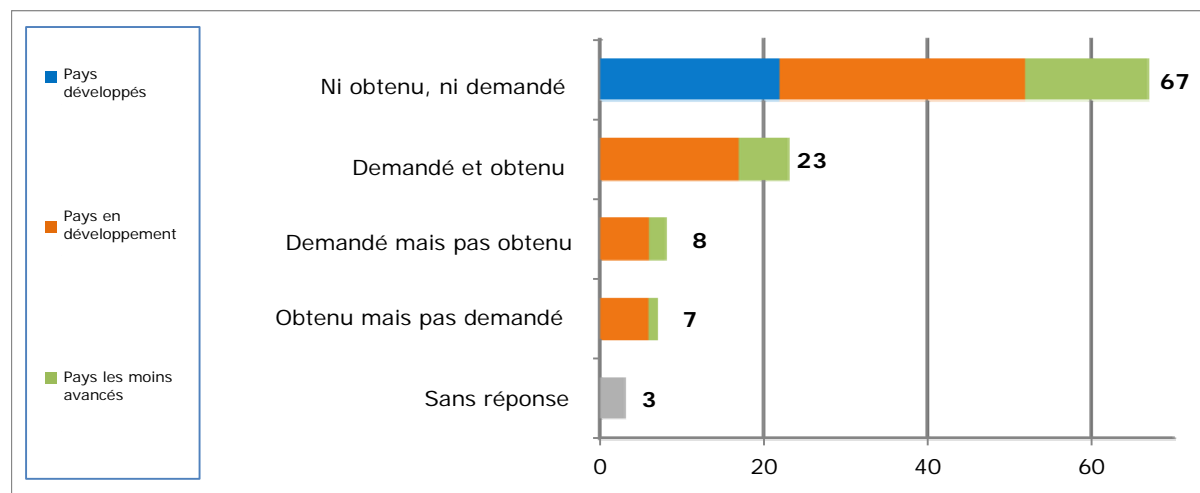
3.28. Les participants se sont dits disposés à fournir certains types d'assistance technique (ou à les recevoir, dans certains cas), à savoir: l'échange de renseignements dans le cadre d'instances spécifiques; l'échange de données d'expérience; la formation, en ligne ou sur place; des ateliers du Secrétariat; des stages; des visites ou des voyages d'étude auprès du point d'information et de l'autorité responsable des notifications du pays formateur; et un mentorat virtuel par courrier électronique ou par téléphone.

7.2. Votre PIN et/ou ANN ont-ils besoin d'une assistance technique? Dans l'affirmative, veuillez décrire succinctement le type d'assistance technique dont vous auriez besoin.



3.29. S'agissant du type d'assistance technique dont les Membres auraient besoin, les exemples les plus fréquemment cités par les participants sont les cours, l'assistance pour la création de sites Web dédiés et de mécanismes d'alerte, les infrastructures de laboratoire et les ressources financières pour les ordinateurs ainsi que des connexions Internet fiables.

7.3. Avez-vous demandé une assistance technique pour votre PIN et/ou ANN? En avez-vous obtenu une?



Si vous avez obtenu une assistance technique pour votre PIN et/ou ANN, a-t-elle été utile? Pourquoi?

3.30. Les Membres qui ont obtenu une assistance technique disent l'avoir trouvée très utile car elle a amélioré leurs connaissances et leur capacité à accomplir leur tâche. Certains participants ont fait remarquer qu'à cause du renouvellement constant des fonctionnaires responsables des ANN et PIN dans le domaine SPS, des formations supplémentaires étaient souvent nécessaires.

8 OBSERVATIONS FINALES

8.1. Avez-vous d'autres observations ou suggestions en ce qui concerne la transparence dans le contexte de l'Accord SPS?

3.31. Les observations formulées en réponse à cette dernière question étaient très diverses, allant de la nécessité d'une assistance technique accrue à des suggestions spécifiques d'amélioration et de nouvelles propositions. Une liste complète des observations est disponible en ligne, dans la section 8 de l'analyse des réponses apportées au questionnaire sur la transparence: <http://goo.gl/ZmemfC>.

ANNEXE

LISTE DES MEMBRES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

1	Afrique du Sud
2	Allemagne
3	Antigua-et-Barbuda
4	Arabie saoudite, Royaume d'
5	Argentine
6	Australie
7	Autriche
8	Bahreïn, Royaume de
9	Bangladesh
10	Belize
11	Bénin
12	Bésil
13	Bulgarie
14	Burkina Faso
15	Burundi
16	Cabo Verde
17	Canada
18	Chili
19	Chine
20	Colombie
21	Corée, République de
22	Costa Rica
23	Côte d'Ivoire
24	Croatie
25	Cuba
26	Égypte
27	El Salvador
28	Émirats arabes unis
29	Équateur
30	Espagne
31	États Unis d'Amérique
32	Ex-République yougoslave de Macédoine
33	France

34	Gambie
35	Ghana
36	Guinée
37	Guyana
38	Honduras
39	Hong Kong, Chine
40	Indonésie
41	Irlande
42	Israël
43	Jamaïque
44	Japon
45	Jordanie
46	Kenya
47	Lesotho
48	Lettonie
49	Macao, Chine
50	Madagascar
51	Malaisie
52	Malawi
53	Mali
54	Malte
55	Maurice
56	Mexique
57	Monténégro
58	Myanmar
59	Népal
60	Nicaragua
61	Nigéria
62	Norvège
63	Nouvelle Zélande
64	Ouganda
65	Panama
66	Pérou

67	Philippines
68	Portugal
69	République dominicaine
70	République kirghize
71	République slovaque
72	République tchèque
73	Saint-Vincent-et-les Grenadines
74	Sainte-Lucie
75	Samoa
76	Sénégal
77	Singapour
78	Soudan
79	Sri Lanka
80	Suède
81	Suisse
82	Swaziland
83	Taipei chinois
84	Tanzanie
85	Thaïlande
86	Tunisie
87	Turquie
88	Ukraine
89	Union européenne
90	Uruguay
91	Viet Nam
92	Yémen
93	Zambie
94	Zimbabwe